

La réglementation sismique

DESCRIPTION:

Le séisme est un risque pouvant causer des dégâts importants aux constructions et hélas, souvent meurtrier.

Pour les bâtiments, l'objectif de la réglementation est d'assurer la sauvegarde des vies humaines pour des secousses dont le niveau est donné selon les zones de sismicité.

Pour des actions plus modérées, la mise en oeuvre des dispositions définies par les règles parasismiques doit permettre de limiter les dommages et par voie de conséquence l'impact sur l'économie.

Les règles de construction parasismique ont évolué depuis 2010 et font désormais référence à l'Eurocode 8 relatif au calcul des structures pour leur résistance au séisme.

La réglementation parasismique applicable aux bâtiments a retenu deux critères : **la localisation géographique et la nature de l'ouvrage.**

En terme de zonage, le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante.

L'un de nos plus grands spécialistes, le professeur **Wolfgang Amédée Jalil**, ingénieur civil des Ponts et Chaussées, expert près la Cour d'appel de Versailles, Président du comité de rédaction de la Norme Règles Parasismiques PS 92/2004 Bâtiments, propose de faire part de son expérience dans ce domaine.

PROGRAMME :

Cette formation « métier » entre dans le cadre des dispositions du décret du 23 décembre 2004 modifié le 19 juillet 2007 stipulant que la demande de renouvellement doit être assortie de tous documents permettant d'évaluer l'expérience acquise par le candidat notamment dans sa spécialité depuis sa dernière inscription.

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION :

Principalement à l'ensemble des experts du groupe C - *Construction* - qui, y compris hors des zones concernées par les décret de 2010, se doivent de maîtriser les nouvelles avancées du secteur.

DUREE : 2 heures –
DATE : 17 décembre 2013 - 17:30
COUT : 80 € HT - 95,68 € TTC
LIEU : Cour d'appel - Versailles

Inscription :
par téléphone
Tel : 01 39 49 98 93

FORM
expert

Centre de formation des
experts de justice de
Versailles

info@formexpert.net

Inscription

Je participe à la formation du 17 décembre 2013 – 17h30 – **La réglementation sismique**

Monsieur Madame – Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Code postal : _____ Localité : _____
Tel : _____ Courriel : _____ @ _____
Cour d'appel : _____ Nomenclature : _____

A détacher et à retourner avec votre règlement : Form'Expert, 88 rue d'Anjou – 78000 Versailles
Form'Expert est l'organisme de formation de la compagnie des experts près la Cour d'appel de Versailles